

Chambre le mag d'agriculture ARDÈCHE

P.2-3
Vie de la Chambre

P.4-5
Dossier Collectivités

P.6
Formations, prestations

P.7
Sur le terrain

P.8
Contacts, Actus

ETE 2026 - N°6



“Une
agriculture
plus robuste
est une
agriculture
plus
souveraine”



ardeche.chambres-agriculture.fr

Édito



Chers collègues agricultrices et agriculteurs,

Au moment où j'écris ces lignes, notre département traverse déjà sa troisième vague de chaleur de l'année et la grêle a encore fait des dégâts considérables. Les températures atteignent des niveaux exceptionnels, les sols s'assèchent jusqu'à frôler des records et les débits de nos cours d'eau imposent de nouvelles restrictions d'usage.

Force est de constater que nous ne sommes pas encore prêts à affronter un tel climat. L'augmentation de la mortalité dans nos élevages, ou encore les tensions croissantes sur la ressource en eau, illustrent avec force les défis auxquels nous sommes désormais confrontés.

La transition de nos systèmes agricoles est engagée depuis plusieurs années. Mais l'accélération du changement climatique nous oblige aujourd'hui à aller plus vite encore.

Pendant des décennies, nous avons construit des modèles agricoles performants dans un environnement relativement stable. Désormais, notre priorité doit être de bâtir des systèmes plus robustes, capables de résister à des épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents et plus intenses. Car notre responsabilité demeure la même : continuer à produire et continuer à nourrir nos concitoyens, malgré des conditions toujours plus exigeantes.

La question de l'eau est naturellement au cœur de cette mobilisation. Nous venons d'ailleurs de créer un poste d'animateur spécifiquement dédié à l'accompagnement des structures d'irrigation de notre département. Nous ne travaillons pas seuls sur ce sujet. Sur cette question, comme sur celle de la préservation du foncier agricole ou de l'installation transmission, les collectivités sont à nos côtés et c'est l'objet du dossier central de ce Mag'.

Vigies de l'évolution des territoires, les collectivités sont attentives aux mutations qui touchent le secteur agricole. Des rencontres politiques sont en cours entre élus de la Chambre d'agriculture et les nouvelles équipes communautaires afin de définir nos axes de collaboration, et notamment pour prendre en compte cette nouvelle donne climatique.

L'adaptation est indispensable mais elle ne suffira pas. Nous devons également agir sur l'atténuation du changement climatique. Comme tous les secteurs de l'économie, notre agriculture est dépendante des énergies fossiles. Elle dispose aussi de nombreux leviers pour réduire son empreinte carbone tout en renforçant sa résilience : stockage du carbone dans les sols, sobriété énergétique, autonomie alimentaire des élevages, valorisation des prairies ...

Les agriculteurs, parce qu'ils vivent au rythme des saisons, ont été parmi les premiers témoins des bouleversements climatiques. Soyons aussi parmi les premiers à construire les réponses.

L'agriculture ardéchoise a toujours su relever les défis. J'ai la conviction qu'elle saura, une nouvelle fois, faire preuve d'innovation, d'engagement et de solidarité. La Chambre d'agriculture sera pleinement impliquée pour accompagner cette mutation, avec une conviction simple : une agriculture plus robuste est aussi une agriculture plus souveraine et plus sereine face aux défis qui nous attendent.

Aurélien Mourier
Président



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ARDÈCHE**



VIE DE LA CHAMBRE

Actualités en cours

GRÊLE : CHAQUE DÉCLARATION COMPTE

Les épisodes de grêle qui ont touché l'Ardèche ces derniers mois rappellent la vulnérabilité de nombreuses exploitations face aux aléas climatiques. **Plus que jamais, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche appelle les agriculteurs sinistrés à déclarer systématiquement leurs dégâts.** Ces signalements sont essentiels. Ils permettent d'évaluer précisément l'ampleur des pertes sur le territoire et constituent un appui indispensable pour les demandes de reconnaissance et d'indemnisation auprès de l'État. Chaque déclaration renforce le poids des dossiers portés au niveau départemental. En parallèle, les élus de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche restent pleinement mobilisés pour faire évoluer le système assurantiel. Lors des visites de terrain organisées pour prendre la mesure des dégâts, le président Aurélien Mourier rappelle systématiquement que les agriculteurs ne peuvent assumer seuls le coût croissant des dégâts liés au dérèglement climatique et qu'un financement plus large de l'assurance récolte est indispensable pour garantir la résilience de l'agriculture ardéchoise.

Déclarez vos dégâts en ligne : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/identification_pertes_de_recoltes_et_de_fonds

PRÉDATION : ÉVOLUTION DU ZONAGE LOUP EN ARDÈCHE

Face à l'augmentation des signalements de prédation, le préfet de l'Ardèche a fait évoluer le zonage du Plan national loup. Depuis le 30 mai 2026, deux nouvelles communes (Saint-Andéol-de-Berg et Scautres) intègrent le cercle 1, tandis que cinq communes supplémentaires rejoignent le cercle 2. **Au total, 9 communes sont désormais classées en cercle 1 et 241 en cercle 2.**

Cette évolution permet à davantage d'éleveurs d'accéder aux aides destinées à la protection des troupeaux : **chiens de protection, parcs électrifiés, gardiennage renforcé ou encore analyses de vulnérabilité selon les zones concernées.** Parallèlement, les modalités de tirs de défense ont été simplifiées dans certains secteurs afin de faciliter la protection des élevages. Les demandes d'aide aux mesures de protection doivent être déposées avant le **31 juillet 2026.**

Contacts :
DDT de l'Ardèche : ddt-ani@ardeche.gouv.fr - 04 75 66 50 00
Jessica Fressard
jessica.fressard@ardeche.chambagri.fr

PAC 2026 : LA VIGILANCE RESTE DE MISE JUSQU'À L'AUTOMNE

La campagne PAC 2026 s'est achevée avec **2 492 télédéclarations enregistrées en Ardèche.** La Chambre d'agriculture a

accompagné **519 exploitations** grâce à des permanences organisées sur l'ensemble du département. La phase d'instruction débute désormais. Les exploitants sont invités à vérifier que les pièces nécessaires ont bien été jointes à leur dossier. Il est aussi important de préparer et réunir les justificatifs relatifs à la mise à disposition des surfaces ; en cas de contrôle, ne pas hésiter à faire part à la DDT07 de toute difficulté.



Le droit à l'erreur reste ouvert jusqu'au 20 septembre 2026 pour corriger ou compléter une déclaration sur Télépac. Durant l'été, des demandes de précisions ou de documents complémentaires pourront être adressées par mail : une veille régulière des messageries est donc indispensable.

Contacts : pac@ardeche.chambagri.fr

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR PRÉSERVER LE BASSIN DE L'ECOUTAY

Dans le cadre du suivi de la Directive Nitrates, des analyses réalisées en 2022 sur le bassin versant de l'Ecoutay ont révélé des teneurs élevées en nitrates dans les eaux superficielles. Face à la perspective d'un classement du secteur en « zone vulnérable Nitrates », synonyme de nouvelles contraintes pour les exploitations agricoles, la Chambre d'agriculture a rapidement associé les agriculteurs concernés afin de les informer de la situation et de rechercher, avec l'ensemble des acteurs du territoire, les causes potentielles de cette pollution.

Sous l'égide de la DDT, **un programme d'action volontaire a ainsi été engagé en partenariat avec Annonay Rhône Agglo, le Syndicat des Trois Rivières, le Safari de Peaugres, la Chambre d'agriculture et les agriculteurs locaux.** Cette démarche collective vise à mieux comprendre l'origine des concentrations observées et à apporter des réponses adaptées.

Ce travail concerté et collaboratif a permis de ne pas engager le classement du bassin de l'Ecoutay en nouvelle zone vulnérable Nitrates, un enjeu majeur lorsque l'on sait qu'un territoire classé sort très rarement de ce dispositif réglementaire. Les investigations se poursuivent désormais afin d'identifier les causes réelles de la pollution et de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires pour améliorer durablement la qualité des eaux.

Contact : Raphaël Rochigneux
raphael.rochigneux@ardechechambagri.fr

DROSOPHILE SUZUKII : LE SUIVI SE POURSUIT

Le projet de lutte biologique contre la drosophile suzukii à l'aide de lâchers de ganaspis se poursuit cet été. Un nouveau lâcher, réalisé par l'INRAE, a eu lieu dans un verger de cerisiers abandonné situé à Empurany. Parallèlement, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche continue les mises en émergence de fruits (cerises, myrtilles...) provenant des sites sur lesquels il y a eu des lâchers les années précédentes (Désaignes, Vesseyaux et Saint-Julien-du-Gua) dans le but de caractériser les populations de drosophiles et espérer retrouver des individus de ganaspis. En 2025, de nombreux parasitoïdes d'une autre espèce (*Leptopilina japonica*) ont été retrouvés dans les échantillons ardéchois, signe d'un parasitisme déjà actif dans les parcelles mais insuffisant pour gérer les populations de drosophiles. Le protocole de suivi a été réadapté pour permettre de suivre également ces populations. Les observations réalisées cette année

permettront d'alimenter les travaux engagés et d'orienter la poursuite du dispositif en 2027.

Contact : Sophie Buléon
sophie.buleon@ardeche.chambagri.fr

AGRITOURISME : DES PORTRAITS VIDÉO POUR METTRE EN LUMIÈRE LES INITIATIVES ARDÉCHOISES

La Chambre d'agriculture de l'Ardèche lance une série de portraits vidéo consacrés à l'agritourisme. À travers les témoignages d'agriculteurs et d'agricultrices du territoire, cette collection met en avant les activités d'accueil à la ferme, de découverte des savoir-faire agricoles et de vente directe développées en complément des productions. Premier épisode aux Ruchers de l'Ibie, à Lagorce, où Élodie et Nicolas Leullier partagent leur expérience autour de l'apiculture et de la découverte du monde des abeilles. Une série qui illustre la diversité des initiatives ardéchoises et le rôle de l'agritourisme dans le rapprochement entre agriculture et grand public.

Contact : Sophie Trintignac-Baujeu,
sophie.trintignac@ardeche.chambagri.fr

LES PRODUCTEURS BIO À L'HONNEUR AU SALON DES VINS DE ST PERAY



Au 41^e Salon des vins et de la gastronomie de St-Péray, les 5 et 6 septembre 2026, les producteurs bio s'offrent une vitrine stratégique et entendent capter un public plus large, au-delà des circuits spécialisés. Portée par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, avec le soutien financier de la Région AURA et de la Communauté de Communes Rhône-Crussol, l'initiative mise sur un stand collectif 100 % bio pour séduire le grand public. Dégustations, vente directe et matières premières fournies au chef invité rythmeront également l'opération. Communication renforcée et présence au cœur d'un événement grand public : l'enjeu est clair, accroître la visibilité du bio local et ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux aux producteurs du territoire.

Contact : Renaud Pradon et Sophie Trintignac-Baujeu
renaud.pradon@ardeche.chambagri.fr
sophie.trintignac@ardeche.chambagri.fr



PLACER L'AGRICULTURE, AU CŒUR DES ENJEUX DE TERRITOIRE !

Les communes et les communautés de communes jouent un rôle essentiel dans le développement de l'agriculture ardéchoise. Pourtant, leurs compétences en faveur du monde agricole restent souvent méconnues. La loi **NOTRe** (Nouvelle organisation territoriale de la République), adoptée en 2015, a redéfini les compétences de chaque collectivité. Si le monde agricole connaît bien le rôle de la Région, qui pilote la DJA et gère les fonds européens, ou du Département, celui des communes et des EPCL est moins identifié.

Le Mag' fait le point sur les collaborations en cours et à venir entre la Chambre d'agriculture, les communes et les intercommunalités au service des fermes ardéchoises.

Préserver le foncier agricole, une priorité

En Ardèche, la SAU (superficie agricole utilisée) représente moins d'un quart du territoire. Chaque parcelle agricole doit donc être préservée. Cela passe par des actions très concrètes, lors de l'élaboration des PLU (Plan local d'urbanisme) notamment. **La Chambre d'agriculture, en tant que personne publique associée, émet un avis sur chaque document et vérifie que les terres agricoles sont bien protégées par le zonage proposé.**

Des outils tels que les ZAP (Zones agricoles protégées) peuvent être mobilisés pour protéger les terres agricoles sur le long terme. Consciente de ces enjeux, la **Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron s'en est saisie dans le cadre de la rénovation du réseau d'irrigation de la plaine de Chomérac** (le fait de figer la vocation agricole des parcelles desservies était une des conditions pour débloquent les financements publics). La Chambre a réalisé le travail d'étude permettant d'arriver à ce résultat.

Un outil de veille foncière a par ailleurs été développé en collaboration avec les collectivités pour identifier les opportunités accessibles à de futurs porteurs de projet à l'installation : **ardeche.chambres-agriculture.fr/coin-du-foncier-agricole**.

Enfin, des travaux de reconquête sont menés régulièrement. A Juvinas, **100 ha** de châtaigneraie peuvent être de nouveau exploités, grâce à la création de **3 km de pistes** et d'une ASL (Association syndicale libre) avec **25 propriétaires**. A Uzer, un projet de reconquête pastorale, a été porté par la commune, la Communauté de communes Val de Ligne et la Chambre d'agriculture engagée dans le cadre du PPT Monts d'Ardèche (Plan Pastoral Territorial des Monts d'Ardèche) avec des co-finance-

ments Région/Feader. **Deux secteurs de pâturage en déprise, de 22 et 80 ha ont pu être mis à disposition d'éleveurs pour du pâturage hivernal.**

Lors de ces opérations la Chambre d'agriculture mobilise les financements nécessaires pour accompagner les collectivités, maîtres d'ouvrage.

Autant d'opérations avec un impact direct pour les agriculteurs !



L'eau, une ressource de plus en plus précieuse, à partager

En Ardèche, la majorité de l'agriculture est pluviale, **seuls 7% des surfaces sont irriguées** mais pour les exploitations (en arboriculture, maraîchage) qui le sont, l'eau est indispensable. De nombreux investissements ont été réalisés il y a plusieurs décennies (lacs collinaires, réseaux) et **supposent des mises aux normes, réfections, adaptations, afin d'optimiser la gestion et sécuriser la ressource.**

La collaboration avec les collectivités qui détiennent notamment la compétence eau potable et assainissement, apparaît indispensable (certains réseaux utilisent encore de l'eau potable).

C'est aussi le cas pour la remobilisation des ouvrages délaissés. Un lac construit pour un usage d'irrigation agricole ne peut pas être utilisé pour un autre usage ou laissé à l'abandon, sous peine de devoir être "effacé" au bout de 2 ans. Ils sont pourtant nombreux sur le territoire Ardéchois !

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAP-CA) s'est saisie de cette question dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial (PAT), en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Après une phase de repérage des retenues abandonnées avec le Syndicat Mixte Eyrieux Crussol (SMEC), **dix d'entre elles - les plus prometteuses - ont été choisies pour mener des actions pilote de remobilisation auprès des propriétaires, avec l'aide des services de l'Etat (DDT) et de la SAFER.**

Là encore, la Chambre d'agriculture met son expertise au service des collectivités et des associations d'irrigants, grâce aux financements de ses partenaires (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, CNR, Département de l'Ardèche...). Un poste vient d'ailleurs d'être créé pour accompagner ces dernières. La mobilisation en cours du Fonds hydraulique agricole (ministère de l'Agriculture), en partenariat avec plusieurs collectivités, permettra de faire émerger de nouveaux projets et de sécuriser l'accès à l'eau des agriculteurs.

Au-delà de ces actions auprès des structures d'irrigation, des réflexions plus larges visant à redessiner les paysages afin qu'ils retiennent et stockent l'eau, dans les sols, la végétation et des ouvrages judicieusement placés (hydrologie régénérative) sont en cours d'expérimentation avec les communautés d'Arche Agglo et Rhône Crussol.

Pérenniser les dynamiques agricoles locales

Si ces deux thématiques du foncier et de l'eau sont prioritaires dans nos partenariats avec les collectivités, elles participent à des enjeux plus globaux liés au maintien de l'activité agricole (dynamique d'installation transmission) et à sa contribution à l'économie des territoires. **La relocalisation de la production et le développement d'un approvisionnement de proximité pour la restauration collective sont aussi au cœur de l'action des collectivités via les PAT que la Chambre accompagne.** Des acteurs privés comme DADS (D' Ardèche et de saison), créée à l'origine par la Chambre et toujours soutenue par elle, y participe aussi activement.

Ces exemples montrent tout l'intérêt d'une collaboration étroite entre les collectivités et la profession agricole. C'est pourquoi, après le renouvellement électoral du printemps, **des rencontres sont en cours entre élus pour définir les plans d'actions à venir, en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.**

Vos chargés de mission territoriaux :

- ✓ Nord Ardèche
Raphaël Rochigneux – Chargé de mission
raphael.rochigneux@ardeche.chambagri.fr
- ✓ Centre Ardèche
Marion Gaulupeau – Chargée de mission
marion.gaulupeau@ardeche.chambagri.fr
- ✓ Sud Ardèche
Jérôme Le Bellégo – Chargé de mission
jerome.lebellego@ardeche.chambagri.fr

FORMATIONS & PRESTATIONS

une offre conçue pour vous



Découvrez le nouveau catalogue de formation

Chaque année, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche propose des formations à destination des actifs agricoles et des porteurs-euses de projets. Véritables leviers de développement, ces formations permettent aux agriculteurs et agricultrices de faire évoluer leurs pratiques, d'échanger entre pairs et de concrétiser leurs projets.

Le nouveau calendrier couvre la période de **septembre 2026 à janvier 2027**. Il propose une offre riche, diversifiée et actualisée, autour de six grandes thématiques :

- Installation et transmission.
- Gestion de l'exploitation.
- Transformation.
- Agronomie et environnement.
- Cultures.
- Élevage.

TOUTES LES FORMATIONS SONT À RETROUVER EN DÉTAIL SUR :

<https://ardeche.chambres-agriculture.fr/se-former/notre-offre-de-formation>

RESTEZ INFORMÉS TOUTE L'ANNÉE

Certaines formations peuvent être créées en cours d'année pour répondre à des besoins émergents.

Pour rester informé :

- **Abonnement gratuit à la newsletter mensuelle :** <https://ardeche.chambres-agriculture.fr/inscription-newsletter-formation> Consultation régulière du site internet.
- **Suivi de l'actualité sur la page Facebook de la Chambre d'agriculture.**
- **Échange avec les conseillers ou le centre de formation.**

Une deuxième édition du catalogue paraîtra à la fin de l'automne, pour les formations prévues entre janvier et août 2027.

Où trouver le catalogue ?

- Sur simple demande auprès du centre de formation.
- En téléchargement sur le site internet.
- Grâce au QR code affiché ci-dessous.

En cas de besoin spécifique non couvert par l'offre actuelle, le centre de formation peut proposer une solution personnalisée, voire construire une formation sur mesure si d'autres professionnels sont concernés.

6 BONNES RAISONS DE SE FORMER AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

- ✓ 94 % de stagiaires satisfaits ou très satisfaits (bilan 2025).
- ✓ Des thèmes innovants (ex : protection biologique intégrée en maraîchage ; diagnostics des sols par plantes indicatrices...)
- ✓ Des formations courtes, aux horaires adaptés.
- ✓ Des lieux proches des exploitations.
- ✓ Des formations interactives, avec mise en pratique.
- ✓ Des intervenants experts et une équipe à l'écoute.



CONTACT

Centre de formation de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche
Isabelle Houlé, assistante formation
Camille Pradelle, chargée de mission formation
04 75 20 28 28
formation@ardeche.chambagri.fr



SUR LE TERRAIN



17 juillet 2026 : Visite de terrain avec les services de l'État auprès des exploitants touchés par la grêle.

2 juin 2026 — Saint-Sylvestre

ÉLEVAGE BOVIN : DNC ET PRÉPARATION DE L'ESTIVE

Le président de la Chambre a participé à une visite de terrain aux côtés du Préfet de l'Ardèche, du GDS, et des services de l'Etat dans une ferme concernée. Les échanges ont porté sur l'indemnisation des exploitations touchées par les conséquences de la DNC en 2025 ainsi que sur la vaccination des bovins avant la montée en estive 2026.



10 JUIN • Coucouron

PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAGNE D'ARDÈCHE

Aurélien Mourier, accompagné des vice-présidents Lynda Bouet et François Jouffre, a rencontré les élus de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche afin de conforter le partenariat entre les deux structures. Les échanges ont porté sur les enjeux de transmission, d'installation, de préservation du foncier, de soutien aux filières et sur la poursuite du projet TEHMA 2.



18 juin 2026 • Privas

CONVENTION AVEC LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE L'ARDÈCHE

La Chambre d'agriculture de l'Ardèche et le Secours populaire français de l'Ardèche ont signé leur première convention de partenariat. Une démarche qui traduit une conviction partagée : renforcer les solidarités, créer du lien et rapprocher le monde agricole de l'ensemble de la société.



23 JUIN • THUEYTS

FORUM DE L'INGÉNIERIE : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

La Chambre d'agriculture de l'Ardèche a participé au Forum de l'ingénierie afin de rencontrer les collectivités locales, présenter ses dispositifs d'accompagnement et échanger sur les enjeux agricoles, fonciers et alimentaires des territoires.



2 JUILLET • SALLANCHES (HAUTE-SAVOIE)

ASSISES EUROPÉENNES DE LA MONTAGNE : LE PASTORALISME EN DÉBAT

Lynda Bouet et Aurélien Mourier ont représenté la Chambre d'agriculture de l'Ardèche aux XIVes Assises européennes de la montagne, organisées par Euromontana. Biodiversité, changement climatique et renouvellement des générations étaient au cœur des discussions. L'occasion de défendre les intérêts des éleveurs ardéchois auprès des représentants européens.



Depuis le dernier numéro, la Chambre d'agriculture a rencontré...

Ardèche Tourisme ; Syndicat des Trois Rivières ; Union des Vignerons Ardéchois ; Communauté de communes Montagne d'Ardèche ; Annonay Rhône Agglo ; Secours populaire de l'Ardèche ; Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN) et Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ; Établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche (EPTB) ; SAFER Auvergne-Rhône-Alpes ; Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ardèche (ALEC 07) ; Emmanuel Ferrand, conseiller régional délégué aux fonds européens agricoles ; DADS.

Une idée, une question, un besoin ?
Contactez-nous, on est là pour vous accompagner !
Tél. 04 75 20 28 00 - Mail : contact@ardeche.chambagri.fr

ESPACE BIO & LOCAL

DEGUSTATION ET VENTE

au Salon des vins et de
la gastronomie de Saint-Péray 2026

les 6 et 7 septembre 2026



Les producteurs bio
de la Communauté de Communes
Rhône-Crussol vous donnent
rendez-vous sur le salon !



Fromages



Légumes



Vins



Glaces



Fruits et jus de fruits

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Rhône-Crussol
Communauté de Communes



Chambre
le mag d'agriculture
ARDÈCHE

SIÈGE SOCIAL

4 Avenue de l'Europe Unie - BP 114 - 07001 PRIVAS Cedex

ANTENNES TERRITORIALES

Nord Ardèche
Locaux CCI Ardèche
101 Rue des Alpes
07430 DAVEZIEUX

Antenne Moyen Vivarais
145 Chemin de la Pichonnière
ZA la Pichonnière
07300 TOURNON

Antenne Montagne
Maison de l'Agriculture
114 Rue de la Ruralité
07470 COUCOURON

Antenne Sud Ardèche
100 Chemin Sainte Croix
07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 20 28 00 - Mail : contact@ardeche.chambagri.fr

ardeche.chambres-agriculture.fr



ETE 2026 - N°6



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ARDÈCHE

Le Mag est un trimestriel édité par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche - 4, avenue de l'Europe Unie - BP 114 - 07001 Privas Cedex
Directeur de publication : Aurélien Mourier
Coordination et conception : Équipe communication
Impression : Imprimerie Baylon Villard - Annonay (07)
Dépôt légal à parution - ISSN 3097-1446
Crédits photos : Chambre d'agriculture Ardèche

